

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MEDIAS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE TOURISME
M . E . T

Réseau de Professionnels de Médias du secteur de l'Environnement et du Tourisme

RAPPORT FINAL DES TRAVAUX
DES PREMIERES JOURNEES DE SENSIBILISATION
DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS DU
SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET TOURISME

KINSHASA, LOLO LA CREVETTE, DU 03 AU 04 juin 2003

Introduction

Placées sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme, ces journées ont été marquées par quatre temps forts, à savoir : la cérémonie d'ouverture, les exposés, les travaux en commissions et la cérémonie de clôture.

Première journée : 03/06/2003

Lors de la séance d'ouverture deux allocutions ont été prononcées respectivement par la coordinatrice de M.E.T, Mademoiselle Anne-Marie KALANGA et par Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme.

La Coordinatrice de M.E.T a rappelé à l'assistance le but de l'organisation de ces journées qui est celui de « conscientiser ». elle a par suite souligné les liens tissés entre M.E.T et certains opérateurs du Tourisme, concrétisés par l'octroi du cadre qui a abrité les travaux, celui de LOLO la crevette. Elle a justifié la tenue des assises par le souci de renforcement des capacités des professionnels des médias.

Elle n'a pas manqué de remercié toutes les personnes tant physiques que morales pour leur soutien.

Le Ministre en charge de l'environnement a centré son intervention sur le thème de la journée Mondiale de l'environnement : « **L'eau : 2 milliards de personnes dans le monde en meurent d'envie** ».

Monsieur le Ministre a souligné l'impérieuse nécessité de « préserver les ressources naturelles et de mettre en place des systèmes de gestion rationnelle qui garantissent leur conservation tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif.

Pour cela, le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme a mis en place une Direction des Ressources en Eau, chargée de la conception des stratégies et de la planification des actions visant la protection des écosystèmes aquatiques et l'organisation de l'accès de la population à ces ressources. Il a aussi invité l'assistance à protéger l'eau et à s'intégrer dans les efforts de gestion par l'adoption d'un comportement pouvant bannir le gaspillage et la pollution.

Vint le tour des exposés modérés par Monsieur Joël Fabrice NKASHAMA.

Le premier intervenant, Monsieur willy TSHITENGE, a procédé à **la présentation de « Médias pour l'Environnement et le Tourisme »**. Créé le 05/06/2000, ce réseau de professionnels des médias poursuit les objectifs suivants :

- vulgariser les conventions internationales en matière d'environnement et tourisme ;
- protéger l'environnement.

Monsieur le Secrétaire Général à l'environnement et conservation de la nature, intervenant en deuxième lieu, a abordé le thème : **« Aperçu des problèmes d'environnement en République Démocratique du Congo »**. il a justifié son intervention eu rapport avec le thème choisi pour célébrer la journée Mondiale de l'Environnement. On peut retenir que :

- l'eau, jusque dans un passé récent, était perçue comme une ressource illimitée ;
- l'eau est devenue ressource très précieuse pour l'humanité tout entière ;
- plus d'un milliard de personne n'ont pas accès à l'eau et près de deux milliards sont confrontés aux problèmes d'assainissement ;
- la conséquence de cette situation, c'est la corvée d'eau infligée aux femmes (en milieu rural) et les maladies d'origine hydrique ;
- la menace à l'environnement et à la biodiversité est le fait de l'insuffisance d'eau, de l'eau polluée, de crues graves ;
- il faut une vision mondiale de l'eau pour faire face à ce défi ;
- il convient de situer le problème de l'eau dans le contexte global de l'environnement ;

Monsieur IPALAKA a tenu à rappeler la définition de l'environnement :

- « milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, la faune, les êtres humains et leurs interrelations » ;
- défini dans le dictionnaire comme « ce qui est autour, voisinage, contexte », l'environnement tend à être perçu de différente par les administrations, qui en privilégient souvent l'aspect technique (eau, air, déchets, nuisances, écosystèmes) et par les gens qui pensent surtout à la qualité de la vie, au voisinage et à la nature.

Les causes de la dégradation de l'environnement ont également été épinglées à savoir :

- l'évolution démographique ;

- les progrès technologiques ;
- l'augmentation des besoins de l'homme.

Les principaux problèmes environnementaux ont été signalés :

- la pollution atmosphérique qui occasionne des sécheresses, la désertification, les inondations, les perturbations ou les irrégularités des saisons, etc.
- de fortes pressions sur la biodiversité dues à la pauvreté et aux conflits armés ;
- la déforestation avec un taux annuel de 0,6 % ;
- la pollution de la mer et de ses côtes par les hydrocarbures et la surexploitation des ressources (récolte de bois de mangroves pour sécher les poissons).
- L'insuffisance technologique nécessaire à la production de l'eau potable ; maladies d'origine hydrique, absence d'outil de gestion, etc.
- La dégradation des sols par une mauvaise gestion de l'espace ;
- Le non respect des normes urbanistiques ;

Pour faire face à ces problèmes, le Ministère des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme a préparé des outils de planification, qui sont :

- un plan national d'action environnemental (PNAE)
- une stratégie nationale de la biodiversité assortie d'un plan d'aménagement.

Monsieur IPALAKA a conclu son exposé en relevant ce qui suit :

- la précarité de notre environnement due essentiellement à la mauvaise gestion de l'espace ;
- la dépendance des populations vis-à-vis des ressources ; naturelles pour leur subsistance ;
- la croissance démographique et la surexploitation des ressources ;
- la médiocrité des résultats économiques.

La troisième intervention, celle de Monsieur KAGE de ParcAfrique, a porté sur **« l'impact de l'exploitation forestière sur l'économie de la R.D.C. ». De cette intervention, on peut retenir que :**

- le bois constitue le fret principal au départ des ports de Matadi et Boma et justifie l'intérêt des compagnies maritimes qui accostent dans ces ports ;
- le secteur forestier est l'un des plus grands consommateurs de carburant (gasoil) soit 30 à 45 litres par m³ produit.

Monsieur KAGE estime que l'exploitation forestière demeure l'unique activité à forte synergie et à grande capacité de résorption du chômage et création des richesses dans le pays.

Monsieur Jean-Baptiste MENA WA MENA de l'ICCN a parlé de la « **situation de nos aires protégées et perspectives d'avenir après la guerre** ». En R.D.C. on distingue actuellement quatre types d'aires protégées réparties de la manière suivante :

- 7 parcs nationaux
- 3 réserves mondiales de la Biosphère
- 117 réserves forestières
- 57 domaines de chasse.

Les problèmes que connaissent ces aires sont ceux déjà évoqués dans l'intervention de Monsieur IPALAKA. Toutefois Monsieur MENA donne les objectifs de l'ICCN, à savoir :

- évaluer la connaissance actuelle sur la biodiversité, et,
- développer les ressources biologiques pour leur conservation, leur gestion durable ainsi que la

Pour y arriver, l'ICCN vient de créer 6 landscapes ,ci-dessus :

- lac téle-lac tumba swamp Forest ;
- salonga-lukenie-sankuru Forest
- maringa / lopori-wamba Forest
- maiko-lutunguru tayna-biega Forest
- ituri-epulu-arua forest, et,
- Virunga forest.

Ce sont de lourdes blocs de forêts restants dont la conservation permettra d'assurer la pérennité de plusieurs espèces ainsi que le maintien des processus écologiques.

Il a terminé son propos en invitant le réseau MET et les hommes de presse à « focaliser leur attention sur le domaine de l'environnement en vue de contribuer efficacement à la sauvegarde de nos différentes ressources naturelles et culturelles aujourd'hui en péril par manque de sensibilisation de toutes les couches de la population du pays.

Le 5^{ème} Intervenant, le Professeur EKAMBO, a parlé du « **rôle des médias dans la gestion et la protection de l'environnement.** »

Il a défini le rôle traditionnel du journaliste qui consiste à rendre compte de l'actualité. Il a considéré le journaliste comme un témoin de l'histoire immédiate.

Il y a à cela 3 exigences :

- a) l'actualité qui doit être collé au temps réel.

- b) Le magazine qui doit viser la plénitude de l'information.
- c) L'audience (l'orateur a demandé au journaliste congolais de savoir orienter l'angle de son papier pour faire son commentaire).

Il a enfin abordé la problématique du journaliste de l'environnement.

Faut-il des journalistes généralistes ou des journalistes spécialistes qui deviennent de facto Acteur et complice, quand ils sont appelés à faire la sensibilisation.

Le 6^{ème} Intervenant était l'ingénieur KAYEMBE DITANTA. Il a planché sur « **la gestion des ressources en eau** » et a abordé deux problèmes à ce sujet. Il a attiré l'attention sur l'accessibilité de l'eau non seulement en quantité, mais aussi en qualité des cours d'eau dans les milieux urbains, tandis que dans le milieu rural, il se pose un problème de distance pour s'approvisionner.

S'agissant de la gestion de l'eau en R.D.C ; le conférencier a rappelé les différentes étapes dans la gestion de cette ressource.

Sur le plan national, l'ingénieur KAYEMBE a relevé que l'eau n'est pas bien gérée, tout en déplorant l'absence de notre pays aux Forums internationaux, donnant du coup la chance au Congo Brazzaville de devenir de devenir gestionnaire des eaux du Bassin Congo.

Monsieur KAYEMBE estime que la gestion des ressources en eau de sa valeur, cela du fait que nous avons l'eau et que les autres en meurent d'envie.

Le 7^{ème} Intervenant, le Docteur KIZUNGU de l'INERA, a parlé de « la nécessité de sensibilisation pour une agriculture saine ».

Pour le conférencier, l'agriculture moderne vise le rendement, alors que l'agriculture traditionnelle voit dans ce secteur d'agriculture tous ses attributs.

Il encourage l'agriculture qui ne pollue pas au détriment de celle qui recourt aux produits chimiques.

Le 8^{ème} Intervenant, Mr VUNDU DIA MASSAMBA, a parlé de « **l'application de la législation environnementale.** »

Selon l'orateur, l'ensemble des textes sur l'environnement en R.D.C. répondent plus aux exigences qui découlent des textes internationaux ratifiés par la R.D.C. ; en laissant de côté les problèmes spécifiques qui se posent dans notre environnement. Il a révélé la non adaptabilité de certains textes qui relèvent de ce secteur et ne répondent plus aux réalités actuelles et le manque de vulgarisation de cette loi non adaptée aux usagers.

Monsieur BOTAMBA, de GREAT APES OF CONGO CENTER (GACC) s'exercé à « **inventorier les émissions environnementales dans l'espace médiatique congolais.** » Il ressort de son intervention qu'il n'y a que 4 émissions environnementales sur l'ensemble des maisons de l'audiovisuel.

Deuxième journée : 04/06/2003

Le 10^{ème} Intervenant, Mr Paul KABALI BALI, Directeur-Chef de service des établissements Hôteliers et similaires, a parlé de « **la problématique du tourisme en R.D.C. ; tentative d'un dénouement heureux.** » L'orateur a déploré l'absence de volonté politique pour faire du Tourisme un secteur prioritaire.

A cela, il faut ajouter les problèmes exogènes, créés par la guerre d'agression qui ont un effet néfaste sur le patrimoine touristique.

Il a envisagé quelques pistes des solutions notamment, l'élaboration d'un plan directeur du tourisme et sa vulgarisation.

Le dernier Intervenant, Monsieur TUIE Célestin, Secrétaire Général de l'Association des Communicateurs en Santé, s'est appétissant sur « **le canevas d'élaboration d'un projet, la présentation d'une requête, l'élaboration d'un plan d'action.** »

Tous ces détails nécessitent l'organisation d'un atelier de formation.

Trois commissions ont été mises en place pour élaborer le plan d'action, rédiger le rapport final et le mémorandum. A l'issue des travaux, une plénière a été organisée pour l'adoption des résolutions.

La séance de clôture est intervenue et a été marquée par le mot de la coordinatrice de M.E.T, la lecture du rapport final par Monsieur Jean-Richard MUTOMBO, Secrétaire Général de M.E.T, la présentation du Mémorandum par Monsieur Justin KANDANDA, la lecture du mot de remerciement par Mademoiselle Jolly SASSA.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme, Jules YUMA MOOTA, a clos les travaux.

Annexes : - Discours

- Exposés
- Liste des participants
- Liste des Intervenants
- Programme.

Recommandations

Nous, membres de MET , réunis au site Lolo la Crevette, à l'occasion des Premières journées de sensibilisation des Professionnels des médias du secteur de l'Environnement et Tourisme,

- Vu l'importance des questions environnementales et touristiques,
- Considérant l'apport des médias dans la sensibilisation et la vulgarisation de l'information environnementale et Touristique

Recommandons :

1) Au gouvernement :

- de s'impliquer dans la sensibilisation du public et dans sa participation à la gestion de l'environnement ;
- de mettre en place les structures de gestion et de Protection de l'environnement ;
- d'initier des Campagnes de Sensibilisation et d'encourager les ONG oeuvrant dans ce secteur ;
- d'accorder un intérêt particulier et significatif aux rencontres internationales qui traitent des problèmes de l'eau ;
- de prendre des mesures incitatives pour endiguer la dégradation de l'environnement et la gestion des catastrophes ;
- d'insérer dans le programme de l'éducation nationale, l'information écologique ;
- d'assouplir les mesures d'agrément des ONG oeuvrant dans la protection de l'environnement ;
- de revoir à la hausse la taxe de la pollution pour réduire les atteintes à l'environnement ;
- de participer au renforcement de capacité des ONG des secteurs de l'environnement et du Tourisme ;
- d'encourager les exploitants forestiers par la création des unités de transformations des ressources forestiers en R.D.C ;
- de faciliter la production d'émissions sur l'état des lieux des parcs Nationaux en R.D.C ;
- d'assurer la vulgarisation du plan directeur du Tourisme ;
- de renforcer le rôle du Centre National d'information environnementale CINIE ;
- de mettre un accent particulier sur l'application de la loi environnementale en R.D.C .

2) Aux partenaires:

D'apporter leur appui à la lutte contre le braconnage en R.D.C en vue d'assurer la survie des espèces protégées.

Fait à Kinshasa, le 04/06/2003

Le Rapporteur

Jean Richard MUTOMBO

MOT DE CIRCONSTANCE DE LA COORDINATRICE DE MET

- Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme.
- Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et Presse.
- Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux.
- Messieurs les Ambassadeurs des Corps Diplomatiques.
- Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux.
- Mesdames et Messieurs les Membres des ONG et différentes réseaux des Journalistes.
- Distingués invités.
-

Avant toute chose, je vous souhaite à tous la bienvenue dans ce modeste cadre de LOLO La Crevette !

Nous y sommes, comme annoncés d'avance dans les invitations que vous avez reçues pour lancer les Premières Journées de Sensibilisation des Professionnels des Médias du Secteur Environnement et Tourisme.

Ces journées en fait, ont pour but de conscientiser les hommes et femmes des médias sur la lourde charge qu'ils ont dans la vulgarisation des questions environnementales et touristiques.

Le choix même de ce cadre est significatif. Il relève du partenariat très sûr que nous avons avec ce site et son opérateur. Notre souhait est de voir ce partenariat s'étendre sur bien d'autres opérateurs.

Les Premières Journées de Sensibilisation des Professionnels des Médias du Secteur Environnement et Tourisme sont une première expérience de « MET » qui vous retient dans cette salle.

Pour la petite histoire, MET s'est recherchée trois années durant pour réussir enfin une action de ce genre.

Créé le 05 Juin 200 par un groupe des journalistes animés par le souci de responsabiliser les professionnels des médias sur la matière environnementale et touristique, il nous parut dès lors impérieux de renforcer nos capacités. Ce qui justifie ces assises ce jour !

Nous saisissons donc l'occasion pour exprimer nos sentiments de gratitude à tous ceux de loin ou de près, d'une manière ou d'une autre nous ont soutenus pour que ces journées soient « réalités ».

Très particulièrement, nos remerciements sont adressés à son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme pour son geste très remarquable.

Nos remerciements encore à la Société PARCAFRIQUE pour son importante contribution.

Nous ne pouvons taire l'apport du Secrétaire Général à l'Economie Nationale ; le soutien moral et technique des secrétaires Généraux à l'Environnement et Conservation de la nature, au tourisme et aux Affaires Foncières.

Nous louons la générosité touristique de Monsieur LONGOLAMAYI, Patron de ce site qui nous a donné ce magnifique cadre pour la tenue de nos assises.

Nous nous réjouissons de la disponibilité déjà manifestée de nos différents intervenants prévus aux travaux.

Et à vous tous, nous disons merci pour avoir répondu à notre invitation.

Que vive l'Environnement national.

Que vive le tourisme Congolais.

Que vive le partenariat entre MET et opérateurs de l'Environnement et du Tourisme.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DES AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT ET TOURISME**

Excellence Monsieur le Ministre de l'Information et presse,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les professionnels de média du secteur de
l'environnement,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

C'est pour moi un honneur, une joie immense de procéder ce jour et dans ce merveilleux cadre de « Lolo La Crevette », à l'ouverture des travaux des premières journées de sensibilisation des professionnels de média du secteur de l'environnement.

Ma joie est d'autant plus grande que c'est la première fois que mon ministère va compter sur la collaboration d'un jeune réseau des professionnels de média qui portent un intérêt particulier aux actions liées à l'environnement et tourisme.

Je profite, à présent de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter à tous les représentants de diverses tendances de média (audio-visuel, presse écrite, techniciens de média...), la bienvenue dans le secteur de l'environnement et du tourisme. Je suis convaincu que les premières journées de sensibilisation des professionnels de média serviront à sceller un partenariat avec tous les acteurs de l'environnement (gouvernement, organisations internationales, Ong internationales et nationales, entreprises privées et publiques...).

Excellence Monsieur le Ministre de l'Information et Presse,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les professionnels de média du secteur de l'environnement,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Les premières journées de sensibilisation des professionnels de média s'ouvrent deux jours avant la **Journée Mondiale de l'Environnement** et au moment où notre pays recouvre progressivement, d'une part, la paix, l'intégrité et la mise en place de nouvelles institutions, et d'autre part, la confiance de la communauté internationale en général et des pays frères africains en particulier, grâce aux efforts de la diplomatie agressive menés par son Excellence le président de la République, le général-major Joseph Kabila.

En effet, il y a de cela 31 ans, jour pour jour, que la communauté internationale s'était réunie en 1972 à Stockholm en Suède pour organiser la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement. A cette occasion, plusieurs décisions avaient été adoptées, dont l'une concernait la célébration de la **Journée Mondiale de l'Environnement**, le 05 juin de chaque année. L'objectif majeur de l'organisation de cette journée est la sensibilisation de la population aux problèmes de l'environnement.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Information et Presse,

Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les professionnels de média du secteur de l'environnement,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Les problèmes de l'environnement qui ont un impact significatif sur notre vie sont nombreux. C'est la raison pour laquelle le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) propose chaque année un thème à développer autour duquel doivent se focaliser l'attention du public, autant que les activités de terrain pour donner une réponse appropriée à la préoccupation environnementale.

C'est ainsi que pour cette année, le thème proposé porte sur l'accès de la population à l'eau potable. Il nous est demandé de trouver les voies et moyens pour permettre à la population d'avoir accès à l'eau en rapport avec le thème **« l'eau : deux milliards des personnes dans le monde en meurent d'envie »**.

D'aucuns peuvent se demander comment faire pour satisfaire ce besoin de plus en plus croissant de l'humanité au moment où l'absence, l'insuffisance et la mauvaise qualité de cette ressource dont l'abondance en République démocratique du Congo (RDC) paraît si normale, sont à la base de millions de morts chaque année dans le monde.

Comme vous le savez bien, le globe terrestre est actuellement envahi par la montée de l'eau sur la surface de la terre. De toute cette quantité d'eau qui se déverse sur le continent, 3 % seulement représente l'eau douce. La grande quantité restante est constituée des eaux souterraines, des eaux superficielles et des glaces polaires.

Notre pays a toujours été cité comme un scandale géologique de par la richesse et la diversité remarquables. Mais, chaque jour qui passe, la RDC subit des dommages importants dus non seulement à l'activité de l'homme, mais aussi et surtout à l'extrême pauvreté de la population, à la croissance démographique galopante et à l'ignorance de la population en matière d'environnement. Ainsi polluée, l'eau devient dépourvue de toute possibilité d'être utilisée dans les activités agricoles, industrielles et énergétiques.

Il est donc impérieux pour notre survie et celle des générations futures de préserver ces ressources et de mettre en place des systèmes de gestion rationnelle qui garantissent leur conservation tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif. Cette action implique notre responsabilité d'assumer cette mission individuelle et collective à tous, gouvernants comme gouvernés.

Le ministère des Affaires foncières, Environnement et Tourisme a, pour sa part, mis en place une direction des ressources en eau chargée de la conception des stratégies et de planification des actions visant la protection des écosystèmes aquatiques et l'organisation de l'accès de la population à ces ressources. Un arsenal législatif et réglementaire approprié est à l'étude et servira de cadre juridique à la gestion dans ce secteur.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Information et Presse,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les professionnels de média du secteur de l'environnement,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Aujourd'hui, deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau et 2,5 millions d'autres ne disposent pas de système sanitaire. Environ 1/3 de la population mondiale vit dans le stress hydrique, à savoir moins de 1 m³ de ressources en eau par habitant par an pour tout usage.

En RDC, les plans d'eau représentés par l'immense réseau fluvial, les plaines inondées et les lacs couvrent environ 86.000 km², soit 3,5 % de la superficie du pays. Le fleuve Congo est, de par sa longueur de 4.374 km, le 5^{ème} fleuve du monde et le 2^{ème} par son débit moyen qui est de 39.000 m³ par seconde.

Vous êtes tous conviés à protéger cette matière précieuse et à vous intégrer dans cet effort de gestion en adoptant un comportement pouvant bannir essentiellement

le gaspillage et la pollution de l'eau. Sans cela, la RDC risque de connaître, à l'instar d'autres richesses du pays, une nouvelle guerre d'agression de cette denrée devenue rare dans certains pays.

Je ne saurais terminer mon adresse sans vous rassurer de notre soutien tout au long de vos activités et formule le vœu de voir le réseau des professionnels de média connaître un franc succès au ministère de l'Environnement.

Sur ce, je déclare ouvertes, les premières journées de sensibilisation des professionnels de médias et je vous remercie.

**L'IMPACT DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SUR L'ECONOMIE DE LA R.D.C.
Présentation de M.Florentin KAGE , PDG de PARCAFRIQUE
(une entreprise d'exploitation Forestière)**

L'exploitation forestière à l'instar de tous les autres secteurs productifs de notre économie n'a pas été épargné des effets néfastes de la crise économique mondiale, des pillages et des deux guerres qu'ont connu notre pays.

De près de 150 sociétés forestières que comptait la R.D.C, jusqu'aux années 80, elle sont passées à 32 en 1990 et à 16 en 2002 avec pour conséquence la dégradation des unités d'exploitation, la baisse du niveau de production et la perte considérable d'emplois.

Sur une possibilité annuelle estimée à plus de 10 millions de m³ grumes et un objectif de production annuelle envisagé à 6 millions de m³ grumes, les volumes annuels de production forestière n'ont guère dépassé les 500.000 m³ grumes et ont constamment diminué pour se situer actuellement à environ 86.000 m³ grumes par an.

En 1999, le secteur agricole dont relève le secteur d'exploitation forestière, on note une évolution positive quant à sa contribution en PIB passant de 34 % en 1990 à 55 % en 2000 à cause de la contre-performance du secteur minier et des autres branches de l'économie.

La part de la branche forestière dans la constitution du PIB du secteur agricole duquel elle fait partie, était estimée à 22 % en l'an 2000. C'est dire que le rôle attendu du

secteur agricole, et de la branche forestière en particulier, dans la relance de notre économie est primordiale.

Le secteur Forestier assure une répartition mensuelle de revenus sous forme de taxes et autres redevances dont le montant est estimé à 400.000 USD redistribué par service selon les quantités ci-après.

- C.C.A : 30 %
- OFIDA : 6 %
- FRCF : 4 %
- O.C.C. : 0,59 %
- OGEFREM : 0,59 %

Les produits forestiers constituent actuellement plus de 90 % du trafic de l'ONATRA vers le port de MATADI.

On estime à près de 400.000 USD que l'ONATRA pourrait effectuer comme recette mensuelle sur le transport du bois et 300.000 USD la CMDC.

Du fait du préfinancement dont bénéficient les exploitants forestiers, une rentrée mensuelle en devises estimée à 2.000.000 USD par mois pourrait aussi être réalisée.

Le secteur forestier est compté parmi les partenaires privilégiés de : R.V.F, S.N.EL, D.G.C. (CPR & CER).

Le bois constitue le fret principal au départ des ports de MATADI et BOMA et justifie l'intérêt des compagnies maritimes qui accostent dans nos ports.

Le secteur forestier entretient un nombre d'activités satellites et connexes dans l'arrière-pays dont les écoles, les cantines, les routes, les hôpitaux donc désenclavent le pays.

Le secteur forestier est l'un des plus grand consommateur de carburant (gasoil) soit 30 à 45 l/M3 de bois produit.

CONCLUSION :

L'exploitation forestier demeure l'unique activité à plus forte synergie et à grande capacité de résorbions du chômage et création de richesse dans le pays.

Je vous remercie.

**EXPLOITATION FORESTIERE
(PARCAFRICA)**

BASE	6.000.000 m ³ /an	Nombre de sociétés	Consommation / mois	Prix
		200	270.000.000 litres 80.000l/sec/moisx2000 =16.000.000 l	229.5000.000/2 114.750.000 330x16.000.000 = 52.800.000\$us/a n
ONATRA	2.000.000 m ³ / an		30 \$ / tonne	2.000.000 X 30 = 60.000.000 \$us / an
C.M.D.C.	+ ou - 300 Bateaux de 7.000 Tonnes / Bateau			
OFIDA	2.000.000 m ³ / an		5.000Fb / m ³ (125 Euro)	250.000.000\$us / an OFIDA 6 % = + ou - 15.000.000 \$us
M.O. : 100.000 x 300 \$ = 3.000.000 \$				

CONSOMMATION ENERGETIQUE

- 1 à 2 Kg / Pers / J
- 1 Kg x 55.000.000 Hab. = 55.000.000 Kg / J \Rightarrow 55.000 m³/J \Rightarrow 1.650.000 m³/mois x 12 = 19.800.000 m³ / an.

LA SITUATION DE NOS AIRES PROTEGEES ET PERSPECTIVES D'AVENIR APRES LA GUERRE

***Présenté par M.MENA WA MENA (Administrateur Délégué Général
de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN)***

INTRODUCTION

On trouve en République Démocratique du Congo quatre catégories d'AIRES PROTGEES. Ces dernières comprennent 7 parcs nationaux, 3reserves mondiales de la biosphère, 117 réserves forestières et 57 domaines de chassa. La superficie totale de ce réseau est de l'ordre de 9,6% de celle du territoire national. Pour l'heure, l'objectif du pays étant d'amener cette superficie à 15% c'est à dire qu'il reste donc à ériger en aires protégées 4,9% de l'étendue du pays, soit 13.813,159 ha.

CONTEXTE

La RD Congo constitue eu cœur de l'Afrique un archétype d'une mosaïque d'aspect environnementaux dont la gestion demeure une préoccupation tant au niveau national qu'international. A cause de l'immense étendue de son territoire et de la diversité de ses écosystèmes et ses différentes ressources naturelles et biologiques elle fait l'objet permanent d'une convoitise internationale.

La politique de conservation de la RDC date des années 1925 avec la création du Parc National Albert actuellement scindé en deux parties, Parc National des Virunga (PNVi) pour la RDC et parc National des Volcans (PNV) pour le Rwanda. La dynamique de cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'aires protégées au pays aujourd'hui agrandi. C'est ainsi que l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), la seule institution nationale ayant la charge de protéger et conserver les ressources biologiques à leurs états naturels, entretient un réseau de 7 parcs nationaux dont quatre figurent sur la liste des sites du patrimoine mondial et une cinquante des domaines de chasse et Réserves parmi lesquels on trouve une des réserves à faune sur la liste des sites du Patrimoine Mondial.

Depuis le déclenchement des deux dernières guerres en RDC, l'environnement du pays a subit divers dégâts tels que : pillages, braconnage en grande échelle destruction méchante des écosystèmes par les occupants et l'installation par le HCR des camps de réfugiés rwandais et burundais aux proximités des parcs nationaux des Virunga et Kahuzi Biega et des soudanais dans l'hinterland du Parc National de Garamba sans toutefois oublier les incursions et occupations des rebelles à l'intérieur des aires Protégées.

En dépit de ces multiples crises à répétition pendant les deux dernières années, l'ICCN n'a pas faillit à sa mission de protecteur et conservateur des différentes ressources naturelles, biologiques et culturelles placée sous sa gestion .Il s'est distingué et continue à se distinguer avant , pendant et après la guerre.

ETAT DES LIEUX

1. Ressources :

- a) Humaines : tenant compte de son immense étendue et malgré l'existence des lois réglant son utilisation et sa protection, ces aires protégées sont constamment soumises à plusieurs types de problèmes liés à leur gestion : insuffisance du personnel et du matériel de surveillance, vieillissement du personnel, qualification, démotivation, etc.
- b) Financières : Depuis plus d'une décennie, les subventions des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des fondations et des entreprises pour la conservation de la biodiversité ne font que baisser. En réalité, cette tendance ne favorise actuellement pas les états de conservation des aires dans les pays en développement.

2) Végétation

Le patrimoine floristique de la RDC est abondant et divers. A l'heure actuelle sur plus de 50.000 espèces végétales connues en Afrique, la RDC occupe la première place en espèces végétales connues en Afrique, la RDC occupe la première place en espèces floristiques locales. Son taux endémique spécifique demeure très élevé. Cette ressource est soumise à des pressions croissantes provenant de l'exploitation forestière commerciale ou artisanale, de l'agriculture itinérante sur brûlis, de la récolte des bois de feu, de l'exploitation minière et de l'extension des centres urbains. En effet, au-delà de la perte de matière ligneuse, le déboisement provoque la disparition de bon nombre d'espèces végétales ou animales vivant en forêt et de ce fait ouvre la voie à la désertification.

Aux impacts directs des activités d'exploitation sur les écosystèmes et les ressources forestières, il faut y ajouter les effets des changements climatiques globaux (réchauffement climatique, destruction de la couche d'ozone, etc.) qui affectent les mécanismes vitaux de ces écosystèmes.

3) Faune

La richesse spécifique en mammifères de moyenne et grande taille en RDC n'est pas à démontrer. Cette dernière recèle d'importantes réserves au monde en espèces fauniques et comprend des animaux les plus rares que l'on ne trouve nulle part ailleurs au monde. A titre illustratif, nous citerons : le Pan Paniscus (Bonobo), l'Okapi, le Paon congolais, le Rhinocéros blanc du nord etc.).

Cette grande richesse biologique bénéficie d'une protection dans le cadre du réseau des Aires Protégées de la RDC dont sa gestion est confiée à l'ICCN et couvre actuellement environ 8% de l'étendue du territoire national. Dans un proche avenir le pays vise à atteindre progressivement une superficie finale de l'ordre de 15% de l'étendue du territoire national ainsi l'ensemble des écosystèmes naturels qu'on rencontre en RDC.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le bilan des connaissances actuelles sur la richesse spécifique en flore et faune de la RDC demeure lacunaire bien que beaucoup de choses ont été réalisées. Dans sa vision nationale pour la conservation de la biodiversité en RDC, l'ICCN se fixe comme objectifs : l'évaluation de la connaissance actuelle sur la biodiversité et le développement des ressources biologiques pour sa conservation, sa gestion durable ainsi que la définition des priorités d'intervention.

Avec la création actuelle de six lands capes, à savoir :

- Lac Télé-Lac Tumba Swamp Forest
- Salonga –Lukenie-Sankuru Forest ;
- Maringa/Lopori –Wamba Forest ;
- Maiko –Lutunguru Tanya –Biega Forest ;
- Ituri –Epulu-Aru Forest et
- Virunga Forest.

Qui sont des larges blocs des forêts restants dont la conservation permettra d'assurer la pérennité de plusieurs espèces ainsi que le maintien des processus écologique, l'ICCN pense atteindre les objectifs dont il s'est fixé pour les années à venir.

CONCLUSION

C'est ici que les médias doivent être interpellés d'avoir manqué à leur mission de former et d'informer la masse populaire. Il a été depuis longtemps constaté que presque la quasi totalité des congolais de la RDC n'ont pas encore saisi la vraie valeur des notions telles que :

- patrimoine nationale (naturel ou/et culturel)
- culture nationale
- gestion du patrimoine (naturel ou/et culturel)
- etc.

Notre environnement doit-être protégé et mieux géré avec toutes les richesses qu'il détient. Nous avons tous l'obligation collective de le faire ensemble. Si hier notre environnement était bien géré à l'aide des mites, aujourd'hui nous pouvons le faire sans recourir au service des gardes ou de la police. Il suffit de sensibiliser toutes les couches de la population sur les différentes notions citées ci-haut pour qu'elles prennent conscience de leur devoir d'aimer les biens leur appartenant. Je vous prie de saisir cette occasion pour vous focaliser dans le domaine de l'environnement en vue de contribuer efficacement à la sauvegarde de nos différentes ressources naturelles et culturelles aujourd'hui en péril par manque de sensibilisation de toutes les couches de la population du pays.

Je vous remercie

ROLE DES MEDIAS DANS LA GESTION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Communication du prof. Jean Chrétien EKAMBO, Recteur de l'Institut Facultaire de Sciences de l'Informations et de Communication (IFASIC))

1. La profession journaliste vise à rendre compte :

- Journaliste témoin
- Témoin de l'histoire immédiate

Exigences :

- Actualité (coller au temps réel)
- Magazine (viser la plénitude de l'information)
- Audience (dépasser les concurrents).

2. Ambivalence du fait environnemental :

- l'environnement est un fait de société (datum)
- l'environnement est un besoin (appétence de la qualité de la vie)
- l'environnement est un rejet (des nuisances)

2.1. Le journaliste rend compte des événements : inondations, tremblement, tremblements de terre , éboulements...

Exigences :

- human interest (émotivité)
- sensationnalisme (sang , dégâts...)

2.2. L'environnement est un besoin : qualité de la vie

Le journaliste devient acteur et complice

Exigences :

- passage de métier de journaliste à celui de communicateur (sensibilisateur ou créateur d'opinion)
- relais des rapports de certaines organisations d'activistes.

2.3. L'environnement est un rejet de nuisances :

le journaliste devient militant

Exigences :

- manipulation de la sélection de événements
- option pour les articles d'opinion

3. Problématique journaliste de l'environnement :

- journaliste généralistes ou spécialistes ?
-
- certains sont imprévisibles (catastrophes)
- d'autres sont cycliques et saisonniers

- Journaliste auxiliaires de la profession touristique ?
- Tourisme n'est pas développement durable.
Je vous remercie

LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN RDC , EST-CE UN PROBLEME ?

Présenté par Ir KAYEMBE DITANTA
Directeur chef d service des ressources en eau au Ministère de l'Environnement

I. Défis :

Aborder un tel thème dans un débat public pour la Direction des Ressources en eau du Ministère de l'environnement en cette période de fin du premier semestre de l'année 2003 est un réel plaisir plutôt qu'un honneur car, pour faire de l'animation au sujet de l'eau, il ne faut pas oublier les principes, les objectifs et surtout la légalité qui malheureusement gênent. Et pourtant chercher à savoir comment trouver des solutions aux questions de fournir de l'eau aux 60 millions de Congolais en quantité suffisante et d'une qualité correspondance à leurs divers besoins, au premier rang desquels l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène, développer la faune et la flore aquatiques utiliser rationnellement les abiotiques que Dieu nous a donnés, pose des problèmes dans notre pays est bien pertinent.

Les 2.345.000 Km² situés à cheval sur l'Equateur reçoivent 1.200 mm des précipitations par an en moyenne et d'une façon régulière. Nous avons 86.000 Km² des plans d'eau presque totalement douces. Les eaux souterrains sont encore à déterminer. Presque tous les plans d'eau dans nos centres urbains et industriels sont fortement dégradés par la sédimentation ; c' est le cas de la rivière Lukunga à Kinshasa, des rivières Musonoi et Luila à Kolwezi, rivière Buluwo à Likasi et par érosion comme on peut le constater sur la rive gauche de la Funa supérieure à Kinshasa. Dans les milieux ruraux, d'une façon générale, nos eaux douces sont d'une bonne qualité. Ce sont les distances à parcourir entre les villages et les points d'eau qui posent problème.

A Lukalaba, District de Tshilinge, Province de Kasai Oriental, le point d'eau potable est à six (6) Km. L'habitant du plateau d'Isalové à Yangambi n'a pas accès au cours du fleuve qui passe à côté à cause des escarpements. Le chiffre de 20 % de la population congolaise vivant dans les milieux ruraux et manquant l'accès à l'eau potable n'est confirmé. Nous n'avons pas beaucoup l'habitude de parler du système sanitaire chez nous.

La coupe de bois chauffe ou pour fabrication des charbons de bois a atteint un niveau très significatif dans certains milieux et les sources des cours d'eau sont déplacés et les nappes phréatiques s'éloignent de la surface. A Kinshasa, les nappes souterraines sont descendu aux soixante quinze mètres de profondeur environ (chiffre à vérifier). La pêche dans les eaux du lac de Pool Malebo, sur le fleuve Congo, n'est plus fructueuse à cause de la surexploitation. Le dragage quotidien de la Régie des Voies Maritimes (RVM) sur le bief inférieur du fleuve Congo n'a plus permis à certaines espèces de la faune aquatique de cette zone de se reproduire (ex. hydrocion ou Mbenga) et crée l'élargissement du fleuve et les érosions des rives dans le site.

Le lac Nseke n'a plus de vie, il est totalement stérilisé par les déchets très toxiques de l'exploitation des minerais de cuivre par la Générale des Carrières et des mines (Gécamines). Le

lac Tshangalele évolue vers une situation semblable à cause des déchets venant des usines de Shituru.

L'utilisation de l'eau dans notre pays est focalisée principalement dans les secteurs ci-après :

- le transport fluvial et maritime où les Régies des Voies Fluviales et Maritimes (RVF et RVM) s'occupent de l'aménagement des passes des bateaux à la manière de l'Office des Routes (OR) pour les voies de transport terrestre ;
- l'eau de boisson préalablement traitée par la Régideso dans les milieux urbains, et l'Hydraulique Rurale s'occupe de la domestication de l'eau dans les milieux ruraux ;
- la production de l'électricité dans les sites potentiels par la SNEL.
-

La guerre dans le Nord Est et à l'Est du pays qui dure jusqu'aujourd'hui a favorisé la création des attroupements des populations sur les rives de certains plans d'eau et dont les activités ont causé des dégradations importantes à l'environnement. L'extraction des matériaux de construction et de certains biens précieux dans nos cours d'eau utilisent des techniques non appropriés pour la conservation du milieu aquatique.

II. Quelques étapes dans la gestion des ressources en eau en RDC.

En 1975, la Direction des Eaux et Forêts quitte le Département de l'Agriculture pour former le poutre du Département de l'environnement. Le 22 juillet 1975, le Président de la République signe l'ordonnance n°75-231 portant fixation des attributions du nouveau Département qui dans son article 1^{er} alinéa 2 chargeait ce dernier à créer et gérer les écosystèmes des eaux et forêts.

En 1998, le Ministère crée en son sein une Direction normative appelée Direction de Pêche et Ressources en Eau qui entre en fonction officiellement le 21 décembre 1998 et compte quatre divisions dont trois focalisées sur les activités de la pêche.

En l'an 2000, la pêche fût détachée de l'Environnement pour rentrer à l'Agriculture emportant les résultats et le reflex de la gestion des écosystèmes aquatiques depuis le 22 juillet 1975 portant principalement sur les prélèvements des poissons et le commerce des poissons d'aquarium. Il n'y a pas de réglementation ni mesure d'application de l'ordonnance 75-231 depuis le 22 juillet 1975. L'eau n'est pas gérée chez nous.

Avant que la Pêche aille à l'Agriculture, la Direction de la Pêche et Ressources en Eau, dans le cadre de l'Initiative du bassin du Nil, a participé aux assises du 2^{ème} Forum Mondial de l'eau au mois de mars 2000 à la Haye. A ce forum, la République du Congo Brazza était représentée par une très forte délégation conduite par un Ministre. Au niveau ministériel de travaux de ce 2^{ème} Forum Mondial de l'Eau, le Ministre du Congo Brazza a pris la parole et la décision sur la gestion des ressources en eau dans le bassin du fleuve Congo.

La République Démocratique du Congo étant habituée à s'absenter dans de rencontres internationales, c'est le Congo Brazza qui par voie de fait et en pratique assure la gestion des ressources en eau du fleuve Congo au niveau international. Il se produit un auto-étouffement très dangereux dans le sens que le Congo Brazza est chaque jour et partout retrouve au cœur des problèmes de gestion des eaux du bassin du fleuve Congo.

Même image à l'Est du pays dans le bassin du Nil où l'Ouganda partage avec nous les eaux des lacs Albert, Edouard et de la rivière Semiliki.

III. Eventuelle solutions pour la gestion des ressources en eau.

Plusieurs ateliers, réunions de réflexion, conférences, etc sur l'eau ou sur les ressources en eau se tiennent régulièrement à Kinshasa et à l'intérieur du pays, et les recommandations issues de ces rencontres se ressemblent presque toutes. Elles tournent, en général, autour de :

- 1° Création d'un nouveau cadre institutionnel
- 2° Renforcement de cadre juridique
- 3° Equipement
- 4° Formation du personnel
- 5° Création des banques des données pour faciliter la prise de décision

A coût sur ajouter à ces éléments les résolutions qui sortent des Fora internationaux, la gestion des ressources en eau chez nous poserait moins de problèmes. Déjà plusieurs utilisateurs comblent le vide et font la gestion et l'utilisation. D'où de temps en temps, une question surgit dans la salle de réunions pour savoir qui gère les ressources en eau en République Démocratique du Congo. Ce fut le cas au centre Kimbanguiste le 20 juillet 2003.

Certes vingt huit ans de mandat de créer et de gérer les écosystèmes aquatiques passés sans élaborer les mesures d'application de l'ordonnance n°75-231 du 22 juillet 1975 est une insuffisance manifeste.

- Mais cet instrument juridique est là, il existe, il n'est pas encore abrogé. Il définit le cadre institutionnel : LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT et lui confère le mandat de créer et de gérer les écosystèmes des eaux et forêts. Alors « qui gère l'eau en RDC est une fausse question exprimant un faux problème dans la gestion des eaux en République Démocratique du Congo ».
- Pour l'information de l'auditoire : l'autorité se penche sur le moyen d'application de cet instrument qui existe déjà.
-

Cependant après cinq ans d'expérience dans la gestion des ressources en eau, comptant entre autres plusieurs voyages d'études dans les pays arides comme l'Egypte et dans des pays humides comme le Pays Bas, la Direction des Ressources en Eau pense aussi au MANQUE AIGU DE CONSCIENCE DU FAIT DE POSSEDER L'EAU ET DE LA VALEUR DE L'EAU dans toutes ses utilisations.

Allez dans les usines, ateliers, centrales, voies navigables voir comment l'eau est l'outil de production, grâce à l'eau, sont entretenus.

IV. Conclusion

Pour conclure, si la gestion de ressources en eau en République Démocratique du Congo est un problème, il doit être résolu en commençant par une prise de conscience de la valeur de l'eau et du fait que nous la possédons, alors que beaucoup de personnes en meurent d'envie. Afin que le besoin de les développer trouve une formation durable. C'est du pain sur la planche du média sur l'environnement et le tourisme.

APERCU DES PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par Joseph IPALAKA YOBWA

Secrétaire Générale à l'Environnement et Conservation de la Nature

Plan de L'Exposé

Contexte

Problèmes environnementaux :

- Définition de l'environnement
- Eléments Constitutifs de l'environnement et les problèmes qui s'y posent
- Stratégie nationale de préservation de l'environnement

CONTEXTE

A l'occasion de la journée Mondiale d'Environnement célébrée chaque le 05 juin dont le thème principal pour cette année : « **L'eau : deux milliards de personnes en meurent d'envie** », il m'a été demandé de vous entretenir brièvement sur les problèmes environnementaux e la RDC.

Ce thème a été choisi à juste titre, en ce sens que la ressource eau était perçue, dans un passé récent comme illimitée.

Aujourd'hui, l'humanité entière s'est rendue compte que cette denrée est précieuse.

En effet, plus d'un milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau et près de deux milliards sont confrontés aux problèmes d'assainissement ; D'où un travail forcé pour de centaines de millions de femmes, consacrant jusqu'à huit heures par jour au transport de l'eau depuis les sources les plus proches, et plusieurs millions de morts chaque année, victimes de maladies hydriques.

L'Environnement et la biodiversité sont menacée partout, souvent de façon irréversible, faute de débits suffisants, d'une eau polluée et de crues de plus en plus graves ; conséquence d'une gestion défectueuse de l'eau et du territoire.

Pour faire face à ce défi, le premier forum mondial de l'eau, à Marrakech au Maroc en mars 1992, a recommandé de préparer la « VISION MONDIALE DE L'EAU » .

Pour bien comprendre ce phénomène de la denrée eau qui devient de plus en plus rare, il convient de le situer dans le contexte global de l'environnement,

Voilà pourquoi, les organisateurs de la rencontre d'aujourd'hui m'ont demandé avant de donner la parole aux spécialistes de l'eau, de vous brosser un aperçu des problèmes d'environnement en RDC.

DEFINITION

« Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les êtres humains et leurs interrelations ».

Défini dans le dictionnaire comme « ce qui est autour, voisinage, contexte », l'environnement tend à être de façon différente par les administrations, qui en privilégient souvent l'aspect technique (eau, air, déchets, nuisances, écosystèmes), et par les gens, qui pensent surtout à la qualité de la vie, au voisinage et à la nature.

CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

- Il met l'accent sur les relations entre les organismes vivants et le milieu et sur les interactions dynamiques entre les composantes du système ;
- Il privilégie l'approche globale et systémique ;
- Il favorise la diversité qu'il convient de préserver et d'accroître (biodiversité) ;
- Il a une portée élargie et vise l'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- Il se situe dans une perspective à long terme.

PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

Causes principales de la dégradation de l'environnement :

- Evolution démographique ;
- Progrès technologiques ;
- Augmentation de besoins de l'homme.
 - **Atmosphère** : La RDC est vulnérable à la variabilité du climat et aux changements climatiques dus à la concentration des populations, des industries et des véhicules dans des zones urbaines provoquant ainsi la pollution atmosphérique.

Problèmes posés par la pollution atmosphérique : aggravation des sécheresses, de la désertification, des inondations, perturbations ou irrégularités des saisons, etc.

- **Biodiversité** : La RDC regorge d'une diversité biologique inestimable : grand nombre d'espèces animales et végétales plaçant le pays en tête des nations africaines pour plusieurs catégories taxonomiques.

Problèmes : fortes pressions sur les ressources biologiques suite à la pauvreté et aux conflits armés.

* **Forêts** : la RDC détient des vastes étendues forestières estimées à 1.280.042,46 Km², soit 54,6% du territoire national.

Problèmes posés : déforestation avec un taux annuel de 0,6%.

* **Habitat marin et côtier** : la RDC ne dispose que de 37 Km de côte maritime où l'on trouve un parc marin de mangrove et des puits pétroliers ;

Problèmes posés : les ressources et les habitats sont menacés par la pollution par les hydrocarbures et la surexploitation des ressources (récolte des bois de mangrove pour sécher les poissons, destruction de l'habitat. L'aménagement inadapté et la mauvaise gestion de l'intérieur représentent une menace sur la côte maritime.

- **Eaux douces** : les plans d'eau de la RDC couvrent une superficie estimée à 86.000Km², soit 3,5% de son territoire national. Environnement 50% en eaux douces se trouvent en RDC.

Problèmes posés : insuffisance technologique nécessaire pour rendre l'eau propre à la consommation ; menace de pollution due à la mauvaise gestion de l'espace ; maladies d'origine hydrique ; absence d'outil de gestion , etc.

- **Terres** : Sont en grande partie de type ferrallitique, résultant d'une décomposition profonde , rapide complète du matériau parental sous un climat chaud et humide. Le sol tire l'essentiel de sa fertilité dans la décomposition de la masse forestière.

Problèmes posés : dégradation des sols par une mauvaise gestion de l'espace ; dualisme entre le droit coutumier et le droit foncier ; pressions démographiques surtout dans les zones à forte densité humaine ; mauvaise affectation des terres, mauvaise planification d'utilisation des terres ; absence des outils de gestion adéquats (loi foncière sans mesures d'application), la pauvreté et des conséquences sur l'utilisation de terres, etc.

- **Urbanisation** : La population vit en majorité en milieu rural ; mais le taux de croissance urbaine est plus élevée .l'habitat est déficient. En milieu urbain, l'infrastructure de base insuffisante et les coûts élevés de matériaux constituent la cause principale de la mauvaise qualité de logement ; d'où la prolifération des constructions anarchiques dans des sites mal urbanisés.

Aussi bien qu'en milieu rural et urbain, les conditions d'hygiène sont déplorables. L'absence d'une bonne politique de logement soumet les populations dans un standing de vie qui ne permet pas toujours de jouir de progrès de la technologie et de la civilisation moderne.

REPONSES AUX PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

Pour faire face aux principaux problèmes environnementaux identifiés en RDC , le Gouvernement par le biais du Ministère des Affaires Foncières, Environnement et tourisme a préparé des outils de planification constitués respectivement par :

- Un Plan National d'Action Environnemental (PNAE)
- Une stratégie nationale de la Diversité Biologique assortie d'un Plan d'aménagement.

Le PNAE a identifié, pour chacun de sept domaines environnementaux retenus les actions ci-après :

- ***En ce qui concerne les ressources en eaux :***

- renforcement tant au plan national et international du cadre législatif et institutionnel de gestion de l'eau ;
- Surveillance de la qualité des eaux, lutte contre les pollutions hydriques de toutes nature
- Création des laboratoires pour le contrôle de la qualité des eaux ;
- Constitution d'une banque de données hydrologiques comme de planification de la gestion de l'eau ;
- Réhabilitation des réseaux urbains d'égouts, les stations d'épurations des eaux usées et des effluents industriels ;
- Réhabilitation et création des écoles de formation de agents en hydraulique et assainissement.

- ***En ce qui concerne les ressources en terres :***

- réduction des pressions sur les terres en agissant sur les zones à fortes densités de populations : intensifications de l'agriculture, aménagement foncier, prévision et lutte contre les érosions ;
- Prospection et études des sols afin de les cartographier en fonction de leur vulnérabilité et planifier leur utilisation ;
- Révision et renforcement de la législation en matière foncière.

- ***En ce qui concerne la pollution de l'air et de l'atmosphère :***

- Elaboration des normes environnementales adaptées au plan national ;
- Réduction des émanations résultant du brûlage de bois aux fins domestiques et agricoles ;
- Lutte contre les émanations des poussières résultant des carrières , cimenteries, routes ou pistes non revêtues ;
- Sensibilisation et mobilisation de la participation populaire à la création des barrières vives (espaces verts) devant servir de filtrage ;

- Renforcement et dynamisation du programme de surveillance continue de l'environnement ;
- Développement des technologies moins polluants dans les industries métallurgiques.

- ***En ce qui concerne les écosystème naturels***

- Harmonisation et re dynamisation des structures et mécanismes institutionnels des Appui à la mise en œuvre du plan d'action sur la diversité biologique, notamment :
 - le programme de réhabilitation du réseau d'aires protégées existant , en termes des infrastructures, des moyens techniques et financiers, etc.
 - La lutte contre la déforestation abusive ;
 - La création des plantations énergétiques dans le périphéries des grands centre de peuplement afin de réduire les pressions sur les forêts naturelle
 - L'appui au monitoring des espèces animales et végétales ;
 - La promotion et l'application des principes, critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts productives devant garantir la pérennité des forêts.
 - Développement des micro-projets , comme alternative, en milieu rural pou luter contre la pauvreté ;
 - Appui au renforcement et au développement des capacités à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources environnementales.
 - En ce qui concerne l'environnement urbain
- partenaires ;
- Actualisation et promulgation de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire
- Réhabilitation des quartiers périphériques en les dotant d'égouts , d'eau potable et d'électricité ;
- Promotion de l'assainissement tant individuel que collectif du milieu ;
- Installation des incinérateurs pour la destruction des déchets solides, prioritairement dans les hôpitaux , les marchés, les institutions des enseignements et les bâtiments publics.
- ***En ce qui concerne le patrimoine culturel et historique :***
- Harmoniser les textes législatifs existant ;
- Assurer un contrôle permanent des actions à travers l'inventaire et le cassement , la sauvegarde des savoirs, savoirs-faire , les vestiges mobiliers et archives ;
- Inventorier le patrimoine classé sur le terrain ;
- Identifier le patrimoine à sauvegarder et classer sur le terrain et établir des réseaux ;
- Renforcer le s capacités d'intervention et de suivi sur le terrain ;

- Préparer le plan de gestion des zones et sites prioritaires.

- ***En ce qui concerne les calamités naturelles :***

- Elaborer un plan national de prévention et de gestion des catastrophes ;
- Mettre en place un système d'évaluation des aléas et des risques des différentes zones identifiées dans le cadre de prévention ainsi que des structures d'animation ;
- Constituer une base de données fiables sur les catastrophes, leur nature, leur fréquence, les actions entreprises, les stratégies adoptées, le nombre des victimes, la nature des réparations, les structures d'interventions, les zones à haut risque, les besoins en secours, etc. ;
- Réaliser par consultation des études d'impact.

CONCLUSION

Tout en cours de notre exposé, nous nous sommes rendus compte des conditions précaires de notre environnement dû essentiellement à la mauvaise gestion de l'espace, laquelle ne permet pas de répondre de façon adéquate aux défis posés par diverses problématiques sus évoquées.

La dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles pour assurer leur subsistance les rendent vulnérables aux changements environnementaux

La croissance démographique et la surexploitation des ressources naturelles, responsables de l'aggravation de la pauvreté et de l'augmentation de l'insécurité alimentaire, ont accéléré le changements environnementaux

La mauvaise gestion des ressources et des processus environnementaux exacerbe considérablement l'impact des catastrophes et leurs conséquences et leurs conséquences sur les ressources naturelles.

D'autres facteurs comme la médiocrité des résultats économiques et la faiblesse des cadres institutionnels et légaux sont à la base de la faible capacité de faire face aux changements environnementaux.

Les mesures destinés à lutter contre la vulnérabilité humaine aux changements environnementaux doivent prendre la forme d'actions intégrées qui reflètent la nature multidimensionnelle des causes et des situations de vulnérabilité.

APPLICATION DE LA LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE EN RDC : MYTHE OU REALITE ?

Présenté par le Directeur NVUNDU DIA MASSAMBA

Définitions :

*** Environnement :**

- ensemble des éléments naturels et artificiels où se déroule la vie humaine (Larousse)
- ensemble des rapports dialectiques (actions et réactions) entre l'homme et son milieu ambiant.

*** Législation :**

- ensemble des lois concernant un domaine précis ;
- ensemble des lois et des règlements régissant un domaine.

Ex : législation environnementale : ensemble de règles de droit positif régissant les comportements de l'homme envers son milieu ambiant ainsi que la gestion qu'il en fait, le milieu ambiant étant entendu ici comme comprenant non seulement le milieu créé artificiellement mais aussi la nature dans son ensemble.

Contenu de la législation environnementale de la RDC

- les conventions internationales sur l'environnement

- la législation relative à l'environnement résidentiel (urbain) : les règles d'aménagement de l'espace, les établissements humains, la salubrité publique, etc..
- la loi n°069-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de nature ;
- la loi n°82-002 du 28 mai 1982 portant la réglementation de la chasse et l'arrêté n°056/2001 du 22 juin 2001 réglementant le commerce international des espèces CITES ;
- le Décret du 21 avril 1937 sur la pêche
- la loi n°011-2002 du 29 août portant code forestier ;
- des dispositions éparses sur l'eau ;
- la réglementation para-fiscale (taxes et redevances).

Conditions de l'applicabilité d'une loi

- être la résultante des us et coutumes de la société, étant la conservation de celles-ci ;
- s'adapter continuellement à l'actualité et à la réalité : tenir compte de l'évolution des facteurs sociaux, notamment des mentalités des populations ;
- être connue et comprise par ses destinataires, c'est-à-dire par la population.

Quid de la législation congolaise environnementale, quant à son applicabilité ?

- La législation paraît d'application difficile car : n'étant pas, dans la plupart des cas, la résultante des us et coutumes, mais imposées souvent de l'extérieur par le truchement d'instrument juridiques internationaux.
- Etant tombée en désuétude dans sa grande partie, du fait d'un trop lent processus d'actualisation ou de révision. Ex : le code forestier (2002) – régime forestier (1949)
- Butée à l'ignorance de la majorité de ses destinataires, de la population. Il y a même pire : le manque de culture juridique dans la société congolaise. La société congolaise y compris son élite, n'a pas la culture du respect de textes juridiques.
- Paralysée par la pauvreté et l'égoïsme des congolais : les congolais payent difficilement les impôts, les taxes et redevances, comme pour justifier ce que disent des observateurs : le congolais n'aime rien donner à l'Etat, il cherche au contraire tout en recevoir.
- N'étant pas appuyée par un cadre institutionnel adéquat

Conclusion

L'application de la législation environnementale en RDC n'est pas certes pas un mythe mais une réalité. Toutefois il faut reconnaître qu'il s'agit d'une dure réalité à laquelle nous qui en sommes chargés à travers le contrôle et l'inspection, nous butons continuellement. Et il s'agit d'un véritable pari.

VUNDU dia MASSAMBA

ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN R.D.C.

Présenté par M.Vicent KASULU SEYA

I.INTRODUCTION

Dans cette section, nous tentons de définir successivement le mot développement et le concept développement durable.

I.1.1 Le Développement

Le développement peut être entendu comme étant le changement social qui permet un progrès collectif et se situe dans la prolongation du dynamisme de la révolution industrielle née en Europe Occidentale il y a deux siècles, ou encore comme étant l'espoir d progrès matériel e t social.

L'adjectif durable évoque la stabilité En 1972 à Stockholm, la Conférence des nations Unies sur l'environnement a adopté le principe d'une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. La Déclaration de Stockholm a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe e,ntre la croissance économique, la pollution mondiale et le bien-être des peuples.

Le concept « développement durable » est devenu courant depuis les années quatre-vingt-dix. Mais il tire ses origines des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED) au cours desquels la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland), du nom de sa présidente, a travaillé de 1983 à 1987 au rapport « Notre avenir à nous tous ».

En 1992, la CNUED qui s'est tenue à Rio de Janeiro a permis au monde entier de prendre, plus que jamais, conscience de la vulnérabilité et de l'extrême précarité de nos écosystèmes et de voir qu'il fallait réagir énergiquement si nous voulions éviter que la situation se dégrade jusqu'au point de retour.

I.1 Définition de concepts

, l'équilibre, la continuité.

I.1.2 Le développement Durable

Pour la Commission Brundtland, le concept développement durable, est défini comme étant « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le développement durable reste à la Conférence de Rio dont on va parler tantôt qui prônait une approche conjointe de l'Environnement (des pays du Nord) et du développement (des pays du Sud).

Le développement durable devient donc un compromis entre trois contradictions fondamentales du fait de son contexte historique et politique internationales.

Ces compromis sont :

1. compromis entre les intérêts des générations actuelles et ceux des générations futures, dans le contexte l'équité intergénérationnelle.
2. compromis Nord/Sud entre pays industrialisés et ceux en développement.
3. compromis entre besoins des être humains et la préservation des écosystèmes (habitats et les espèces).

Le Développement Durable comporte un large volet « environnement ».

Bien plus, toutes les actions qui en découlent doivent être bonnes pour l'environnement. Il s'agit bien sûr d'éviter les pollutions, de valoriser ce qui est renouvelable, de valoriser les ressources locales mais aussi de protéger le capital nature.

Le Sommet de la Terre a promu la notion de Développement durable en termes de protection de l'environnement et de la paix internationale. L'environnement doit donc être pris en compte dans la mise en œuvre du développement.

Le concept développement durable intègre à la fois des préoccupations de développement de l'ensemble des sociétés des diverses régions du monde, d'équité sociale, de protection de l'environnement local régional et global, de protection du patrimoine planétaire et de solidaire vis-à-vis des générations futures.

1.2 Un mot sur la CNUED

comme nous venons de le dire plus haut, le concept développement durable tire ses origines du rapport de la commission Brundtland. Ce rapport a inspiré l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1989, par sa résolution 44/228, d'organiser la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED) du 03 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil).

A la clôture des travaux de cette conférence, les 178 pays participants, dont la République Démocratique du Congo, avaient adopté quelques documents dont « l'Action 21 » ou « Agenda 21 ».

Ce document est un programme d'action concrète regroupent les domaines en matière de développement durable que les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les entreprises et organisations sociales doivent mettre en pratique.

Après avoir parlé brièvement de ce concept d'actualité, nous pouvons aborder la deuxième partie de notre exposée consacrée au Développement Durable en RDC.

II DEVELOPPEMENT DURABLE EN RDC

Permettez-nous rappeler que notre pays, la RDC, a participé à la Conférence de Rio. Il a donc adopté les conclusions de cette conférence avec tous les autres pays participants. Il s'est, ipso facto, engagé à appliquer toutes les conclusions et plus particulièrement l'Agenda qui est en fait le nœud de cet exposé.

Pour sa mise en œuvre, la RDC a élaboré le « Plan National d'Action Environnemental » (PNAE) qui est la Réplique Nationale de l'Agenda 21.

II.1 Elaboration du PNAE

II.1.1. Etat des lieux des ressources de la RDC

La RDC regorge d'énormes richesses biologique et écologiques pouvant constituer un atout indéniable pour son développement.

Malgré ces richesses, les conditions de vie des populations se détériorent régulièrement à cause notamment du délabrement de l'infrastructure, d'assainissement, de la gestion inefficace des déchets, de la faible accessibilité à l'eau potable et d'empiètement sur les aires protégées.

Aussi, le développement socio-économique du pays ne s'améliore guère en raison de nombreux problèmes inhérents à la gestion inadéquate des richesses.

A l'origine de ces problèmes, le manque d'une politique cohérente nationale pouvant permettre une gestion stratégique et rationnelle des ressources naturelles.

II.2.1 Le Plan National d'Action Environnemental

Consciente de la multiplicité et de la complexité de ses problèmes environnementaux et de l'urgence d'y trouver des solutions appropriées, la RDC a opté pour des stratégies recommandées par la CNUED en 1992 à travers l'élaboration du PNAE, la Réplique Nationale de l'Agenda 21. L'élaboration de ce document a été précédée par deux séminaires nationaux et dix régionaux organisés en 1996 et 1997 et auxquels toutes les couches de la population ont pris part (institutions publiques, les milieux universitaires et de recherche, le secteur privé et les ONG).

Les participants à ces séminaires ont ainsi posé un diagnostic global et complet de l'état de l'environnement du pays avant de recommander des solutions susceptibles d'améliorer la gestion des ressources environnementales pour un développement durable.

En tant que Réplique Nationale de l'Agenda 21, le PNAE trace dans ses grandes lignes la problématique environnementale du Congo en rapport avec le développement durable et identifie les différents aspects de la dégradation des ressources, du cadre législatif et institutionnel et de la stratégie nationale. Il décrit les actions environnementales prioritaires et présente le programme d'urgence qui doit être réalisé dans les cinq prochaines années.

La RDC désire et espère donc que des bailleurs de fonds s'associent au processus pour faciliter la mise en œuvre de son PNAE.

Le diagnostic à cet effet a montré que la planification de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est déficiente et qu'un cadre juridique approprié fait également défaut. Aussi, la grande diversité des secteurs d'intervention n'a pas permis la définition d'une politique stratégique et cohérente pour mobiliser les énergies et les ressources nécessaires à la protection de l'environnement.

Au Congo, l'environnement naturel subit chaque jour des dommages importants, dus à l'extrême pauvreté de la population, à la croissance démographique et à l'ignorance de la population en matière d'environnement.

Ainsi, à la pollution des eaux s'ajoute l'absence des normes sur leur qualité. Les terres subissent une forte dégradation dans les régions à densité démographique élevée. Les activités agricoles,

industrielles et énergétiques sont à des degrés divers responsables de la pollution de l'air et de l'atmosphère. Ce qui est nocif pour l'homme, les animaux et les végétaux.

Dans le domaine de l'environnement urbain, les problèmes d'insalubrité généralisée résultent d'une mauvaise planification et de l'incapacité des pouvoirs publics à contrôler l'exode rural et la croissance démographique. Les exploitations forestières et agricoles, les industries et les mines, les travaux d'infrastructure et l'urbanisation anarchique menacent de faire disparaître les nombreux témoins de la culture congolaise.

Les inondations dues aux pluies, les catastrophes épidémiologiques, les érosions, les glissements de terrain et les éruptions volcaniques, constituent enfin de calamités naturelles vécues régulièrement au Congo et dont il faut prévenir les dégâts sur l'environnement.

L'analyse des problèmes environnementaux fait ressortir nettement l'inadéquation du cadre institutionnel face à leur caractère multisectoriel. Ce qui implique la nécessité d'une réorientation de la politique environnementale ainsi que la révision du cadre institutionnel et la promotion du processus participatif.

Aussi, dans le but de résoudre les nombreux problèmes identifiés, des actions à court et à moyen termes, ont été retenues pour constituer le programme quinquennal d'intervention dans les huit domaines suivants :

1. développement institutionnel
2. gestion des ressources en eau
3. gestion des ressources en terre
4. pollution de l'air et de l'atmosphère
5. gestion de l'environnement urbain
6. écosystèmes naturels
7. patrimoine culturel et historique
8. calamités naturelles.

Le coût total de ces interventions s'élève à près de 163 millions de dollars américains.

L'on comprendra donc que la RDC est consciente du fait que, de plus en plus, les pressions augmentent et ont tendance à dégrader l'environnement national, qu'il s'agisse de pollution de l'air, de l'eau et des sols dans les agglomérations urbaines et industrielles, ou en milieu rural, de la dégradation physique de ses ressources naturelles (forêts, terres ou faune sauvage).

Ainsi, pour corriger les dégâts du passé et protéger pour le futur, les milieux encore intacts, et ultérieurement, pour arriver à une gestion optimale de l'environnementale, le Congo a développé un cadre institutionnel de gestion de l'environnement et entrepris des actions concrètes.

C'est donc pour faire face et chercher les moyens d'arrêter la destruction de la qualité de la vie que la RDC s'est inscrit dans la logique des décisions de Rio, en élaborant un Plan National d'Action Environnemental. Celui-ci permettra au pays de renforcer la capacité nationale à gérer les ressources de telle façon que les besoins des populations soient assurés sur une base durable. Le PNAE est sous-tendu par un ensemble d'actions dont quelques-unes ont été retenues en priorité lors du séminaire national. Ces actions prioritaires sont donc destinées à résoudre les problèmes environnementaux urgents et de baliser ainsi l'avenir pour une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

II.2 Les actions environnementales prioritaires

La formulation du programme à réaliser a d'abord cherché à inventorier les projets et programmes en cours dans le domaine de l'environnement pour en tenir compte dans les actions à proposer. Ainsi, les participants au Séminaire National sur le PNAE ont retenu les actions considérées comme prioritaires et devant faire partie d'un programme à court terme (cinq ans).

Il s'agit de :

1. Dans le domaine des ressources en eau

- adapter la loi et la réglementation sur la gestion des ressources en eau
- créer un Service National pour la Gestion des Ressources en Eau au sein du Ministère de l'Environnement et mettre en place une banque des données hydrologiques
- aménager les laboratoires de contrôle de l'eau
- former les agents en hydraulique et assainissement
- réhabiliter quelques situations d'urgences, dont la construction des latrines dans les milieux publics
- aménager les points d'eau en milieu rural
- réglementer la création des services anti-pollution et de contrôle de la qualité des effluents liquides au sein des entreprises réputées polluantes.

2. Dans le domaine des ressources en terre

- identifier et évaluer les zones érodées et celles à risque à travers le pays
- financer les travaux de lutte anti-érosive (moyens biologiques et mécaniques)
- créer une banque des données sur les terres du Congo
- améliorer la production des sols et des cultures (agroforesterie,...)
- équiper les églises et les ONG pour vulgariser le message de la protection des terres dans les communautés de base.
- procéder au zonage du territoire national.

3. Dans le domaine de la pollution de l'air et de l'atmosphère

- produire et diffuser les foyers améliorés et construire les meules améliorés
- réhabiliter le système de dépoussiérage dans les cimenteries
- remplacer les (21) vieux fours de Spirlet par un ou deux fours Fluo-Solides à Likasi
- stabiliser les couches superficielles de routes en terre par des produits appropriés, des routes régionales prioritaires.
- Promulguer une loi réglementant la création et l'usage d'espaces verts.

4. Dans le domaine des Ecosystèmes naturels

a) Ecosystèmes aquatiques

- redynamiser et renforcer, au sein du Ministère de l'Environnement, la structure chargée de la gestion de l'eau et de sa dotation d'un laboratoire national de contrôle permanent de la qualité des eaux
- procéder à l'éducation écologique et la vulgarisation des moyens de lutte contre la pollution de l'eau
- organiser la concertation en vue d'une co-gestion avec les pays limitrophes.

b) Ecosystèmes terrestres

- réduire la pression exercée sur la forêt par la sédentarisation de l'agriculture, la vulgarisation des techniques d'économie d'énergie et par le reboisement aux fins énergétiques
- mettre à jour et renforcer la législation ;
- restructurer l'administration forestière et renforcer les capacités de gestion ;
- inventorier, aménager et produire des plans de gestion forestière.

c) Destruction des forêts ombrophiles de transition

- appuyer matériellement, financièrement la réhabilitation et la gestion des aires protégées et rédiger les plans directeurs ;
- éduquer la femme et l'impliquer dans la protection de l'environnement au sein des projets de développement ;
- donner une éducation mésologique aux riverains des parcs.

d) Eliminations des forêts afro-montagnardes

- appuyer financièrement la réhabilitation et gestion des aires protégées.

e) Destruction de la savane boisée

- procéder à l'agroforestation.

5. Dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain

- réhabiliter et construire la voirie et le réseau divers
- réhabiliter le réseau existant d'égout ou installer le nouveau
- curer et canaliser les rivières
- installer les toilettes publiques aux marchés et établissements publics
- promouvoir l'installation des latrines dans chaque parcelle
- promouvoir l'assainissement individuel (enfouissement, maraîchage) et le système de ramassage collectif privé
- doter les hôpitaux des incinérations ou les réhabiliter.

6. Dans le domaine du patrimoine culturel et historique (voir P122 A.E.P.)

Toutes ces actions sont résumées dans le Plan National d'Action Environnemental, Document synthèse.

La réalisation de ce programme nécessite un financement de l'ordre de près de 163 millions de dollars US qui devront provenir de :

- Gouvernement,
- Secteur privé,
- Populations bénéficiaires,
- La Communauté Internationales.

En ce qui concerne la contribution de cette dernière catégorie, un accent particulier est mis sur la mobilisation des fonds spécifiques comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou DEF) et sur d'autres mécanismes de financement mis en place par les pays industrialisés soucieux de contribuer à une conservation et une protection globale de l'environnement.

Quant à d'autres secteurs, des missions de sensibilisation devront être relancées à travers le pays auprès des partenaires et bénéficiaires dans tous les chefs-lieux des provinces en leur distribuant des exemplaires du PNAE.

III.3. Mise en œuvre du PNAE

Le programme pour la mise en œuvre du PNAE a retenu des actions prioritaires pour un plan quinquennal, soit de 1997 à 2002. ce plan n'a été adopté qu'en 2002 par le Gouvernement. C'est dire que son applicabilité ne pourra être possible qu'après son adoption.

C'est dans ce cadre des projets sont en cours et nécessitent un financement. Pour concrétiser ces projets, une Table Ronde des Bailleurs de fonds devra être organisée pour susciter leur intervention dans la mise en œuvre du PNAE.

IV. CONCLUSION

Le concept « développement durable » est d'actualité et suspendu sur toutes les lèvres à travers le monde.

La RDC n'a pas voulu être en retard à l'actualité. C'est pourquoi elle a participé à tous les rendez-vous internationaux relatifs au Développement Durable notamment à la Conférence de Stockholm (Suis) en 1972, au sommet de la terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 et au Sommet de Johannesburg (Afrique du Sud) 2002.

Après avoir posé le diagnostic à travers les séminaires nationaux et régionaux, un Plan National d'Action environnemental (PNAE) a été élaboré et vient d'être adopté par le Gouvernement . Il est question actuellement de la mettre en application après la mobilisation des fonds nécessaires.

Je vous remercie de votre attention.

Exposé fait par Monsieur Paul KABALIBALI MUSOMBWA M.

*Directeur –Chef de Service des Etablissements Hôteliers et Similaires
(Hôtellerie) au Tourisme*

- ° Madame la Coordinatrice de « Média pour l'Environnement et le Tourisme »,
- ° Distingués invités,
- ° Mesdames et messieurs les Participants.

Madame la Secrétaire Générale au Tourisme aurait bien voulu être avec vous ce jour, mais elle est à présent empêchée, par conséquent indisponible à cause du fléau qui sévit à Kinshasa, ce dernier temps.

C'est pourquoi, elle m'a chargé de venir vous entretenir d'un sujet si important à ses yeux, à savoir :

« La problématique du Tourisme de la République Démocratique du Congo : tentatives d'un dénouement heureux »

Mon exposé comprend trois articulations suivantes :

1° Des généralités sur le Tourisme Congolais, d'où j'aborde trois points, notamment :

- a) une définition du Tourisme, vue par le Ministère Congolais en charge du Tourisme ;
- b) une esquisse historique du tourisme congolais ; et
- c) l'apport du Tourisme en RDC.

2° De la problématique du Tourisme congolais.

Ici, j'analyse les points, à mon avis, qui font problèmes pour l'envol véritable, le décollage effectif du tourisme congolais pour un avenir radieux.

Je vous fais aussi remarquer que ces points à problèmes peuvent être libellés comme suit :

- a) l'état embryonnaire du Tourisme congolais,
- b) le manque de volonté politique,
- c) l'insuffisance des moyens financiers conséquents pour investir dans le secteur du Tourisme,
- d) la précarité du cadre institutionnel,
- e) la léthargie dans laquelle se sont installées les Administrations Nationales du Tourisme.

3° De la solution à la problématique posée par le Tourisme congolais.

Je parle de l'élaboration du « Plan directeur pour le développement du Tourisme », tout en mettant un accent particulier sur les axes qui y sont contenus.

J'informe le forum ici présent de la mise à disposition par l'Organisation mondiale du Tourisme, en sigle OMT, du consultant, expert en législation touristique, pour clarifier et trancher le différend qui oppose les ANT, au sujet des attributions qui leur sont dévolues par Législateur.

Voilà brièvement donné l'économie de mon exposé.

DES GENERALITES SUR LE TOURISME CONGOLAIS

Il existe plusieurs définitions du vocable Tourisme.

Je n'en retiens qu'une. Celle que le ministère congolais en charge du Tourisme a adopté dans son lexique, à savoir : « Tourisme est un ensemble d'activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période qui ne dépasse une année, à des fins

- de loisirs
- pour affaires
- et autres motifs tels que
 - vacances
 - santé
 - études
 - missions de service
 - réunions (congrès)
 - visites culturelles
 - pratiques de sport
 - visites à des parents et à des amis
 - etc...

« Tourisme national est celui des résidents (autochtones et étrangers d'un pays) voyageant à l'intérieur de ce même pays pour une période inférieure à 12 mois ».

compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne vais pas retracer l'évolution du Tourisme dans le monde.

Je me contente seulement de faire une esquisse historique du Tourisme congolais.

° Le Tourisme congolais remonte en 1885, année de la création de l'Etat Indépendant du Congo.

Quelques faits marquants ont caractérisé cette période, à savoir :

- le 06 mai 1885, la vapeur « Léopoldville » effectue la 1^{ère} liaison commerciale entre Anvers et Matadi avec, à son bord des officiels, des missionnaires et quelques uns de ceux qu'on appelait alors « des chercheurs d'aventures », aujourd'hui, on les appellerait tant simplement des touristes ;
- en 1898, un grand nombre d'Européens arrivent à Matadi pour assister à l'inauguration du Chemin de Fer du Bas-Congo, en payant le voyage de leur propre poche. Ce sont des touristes. Il faut que pendant cette période, le tourisme n'est ni organisé ni exploité.

° **L'histoire du Tourisme, à l'époque coloniale est symbolisée par les événements suivants :**

- avant la première guerre mondiale, le « Touring Club Royal de Belgique » réalise le premier voyage organisé vers le Congo-Belge.

Le groupe ne passera pas Matadi, la guerre venait d'éclater en Europe, l'on doit faire demi-tour. De cette période, ni comptes-rendus détaillés ni statistiques sur les mouvements et recettes touristiques ne sont disponibles.

- La période d'entre les deux guerres mondiales marque le début d'une industrie touristique au Congo, grâce à l'action personnelle du roi Albert 1^{er} de Belgique.

Quelques faits majeurs, à savoir :

- la création, le 28 décembre 1939 de l'Office National du Tourisme Congo-Belge et du Rwanda-Urundi ;
- la création en 1925 par le décret royal du tout premier Parc National d'Afrique : le Parc National Albert, aujourd'hui parc national des Virunga ;
- la création successive, par décrets royaux du 17 mars 1938 et du 15 mai 1939, des parcs nationaux de Garamba et de l'Upemba ;
- les liaisons commerciales aériennes régulières « Métropole-Colonie » s'amorcent.

Le Congo devient alors une destination africaine de choix où s'organise même, en 1938, le tout premier Congrès International du Tourisme africain à Costemansville, aujourd'hui Bukavu.

* La période d'après la seconde guerre mondiale est marquée surtout par la pratique par les coloniaux d'un tourisme national intéressant et le développement de l'industrie touristique congolaise. Il a lieu de noter qu'au cours de cette période :

- bon nombre d'infrastructures d'hébergement ont été implantées au Congo (280 hôtels, auberges et gîtes de passages, toutes catégories confondues y sont dénombrés en 1948 ;
- les liaisons maritimes Belgique Congo-Belgique s'intensifient d'année en année ;
- les liaisons aériennes directes Etats-Unis d'Amérique-Congo-Belge sont inaugurées le 12 décembre 1941. On tient des statistiques régulières et fiables sur les mouvements et les recettes touristiques. Dès 1952, le Tourisme devient le 11^{ème} produit d'exportation du Congo-Belge, avec des recettes de l'ordre de 600 millions de francs congolais de l'époque, soit plus ou moins 10% des recettes du cuivre ;
- du 26 juillet au 4 août 1956, Elisabethville, aujourd'hui Lubumbashi, abrite le 5^{ème} Congrès International du Tourisme africain, la 1^{ère} édition après la deuxième guerre mondiale et la seconde fois dans le pays.

* L'histoire du Tourisme de l'Indépendance du pays jusqu'à ce jour est caractérisée par des faits ci-après :

° La période de 1960 à 1965 connaîtra des événements tristes et sanglants (crises politiques, sécessions, rébellions, mutineries,...) qui n'épargneront pas le secteur du Tourisme. L'une des conséquences directes de cette situation est la non circulation aisée des personnes et des biens.

L'office congolais du tourisme est créé en 1964 et la nomination d'un directeur général .

° la période de 1965 à ce jour (2003).

- de 1966 au début 1967, des mutins congolais et des mercenaires occidentaux s'installent à l'est du pays, siège par excellence de l'exploitation commerciale des ressources touristiques ;
- 1969 , la création du commissariat général a tourisme jette les bases de l'amorce d'une vraie reprise des activités touristiques en RDC.
- Entre 1970 et 1975 sera caractérisé sur le plan touristique par les faits suivants :
 - la construction et l'inauguration des hôtels et motels de très haut standing. Hôtels Inter Continental à Kinshasa, aujourd'hui Grand Hôtel de Kinshasa, Hôtel Karavia à Lubumbashi, Hôtel Karibu à Goma.
 - la création de nouveaux parcs nationaux de Kahuzi-Biega, Kundelungu, Maiko, Salonga.
 - l'évolution croissante des entrées touristiques jusqu'à atteindre le record jamais égalé depuis, de 100.000 touristes internationaux en 1974. (combat de boxe Ali – Foreman)

° de 1975 à 1992, le Tourisme congolais a enregistré au cours de son évolution en dents de scie, quatre faits majeurs ci-après :

- 1975 : la création du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, signe évident de l'importance qu'accorde le Gouvernement congolais au secteur du Tourisme ;
- 1983 : l'instauration du Fonds de Promotion du Tourisme devant intervenir dans la relance et la promotion du Tourisme ;
- 1986 : la création sous sa forme actuelle de l'Office National du Tourisme ;
- 1992 : l'élévation des Services Administratifs (Direction Tourisme et Hôtellerie), créés, en 1975 et ayant fonctionné sous différentes structures en charge du Tourisme, au niveau d'un Secrétaire Général au Tourisme.

° L'apport du Tourisme congolais à l'économie du pays a été significatif jusqu'en 1960, année de l'accession du pays à la souveraineté nationale.

Pendant cette période, le Tourisme était le 11^{ème} produit d'exploitation et la RDC (alors Congo-Belge), l'une des grandes destinations africaines.

Après 1960, l'activité économique a globalement enregistré des contre-performances notables, excepté la période de 1967 à 1974 où elle a connu :

- une expansion, rapide due aux réformes économiques et financières entreprises par le pays et au relèvement du cours du cuivre, principal, produit d'exportation représentant près de 80 % des recettes d'exportation ;

- un développement du tourisme tant en ce qui concerne les flux touristiques qu'en ce qui est des investissements dans le secteur (construction des hôtels).

DE LA PROBLEMATIQUE DU TOURISME CONGOLAIS

La RDC possède en son sein, tous les atouts nécessaires qui font d'elle un scandale touristique. Outre ses innombrables richesses minières, la RDC est également dotée des plus beaux jardins qui soient sur la planète Terre.

Elle recèle aussi des paysages, cours d'eau, chutes et cascades, volcans, reliefs, climats, populations qui comptent environ 450 ethnies c'est-à-dire 450 cultures différentes qui sont aussi des attraits touristiques.

A cela s'ajoute également une faune et une flore d'une variété et d'une beauté incomparables.

Cependant, bien que gâtée par la nature, la RDC affiche devant le monde un Tourisme non développé à l'instar d'autres pays qui, eux, ne possèdent pas autant qu'elle de potentialités touristiques haut de gamme.

Plusieurs raisons semblent justifier cette assertion. Il y a entre autres motifs évoqués, lesquels constituent ici des points à problèmes à savoir :

- 1° la manque d'une politique cohérente de développement du tourisme congolais ;
- 2° le faible développement des ressources humaines, la faiblesse du cadre institutionnel et de son fonctionnement, la faible organisation de gestion du Tourisme ;
- 3° le manque d'investissement conséquents destinés à la création de diverses infrastructures de base, à l'aménagement des sites naturels et culturels, à la construction des hébergements touristiques, à la réhabilitation des unités touristiques, aujourd'hui délabrés et vétustes, à la formation du personnel oeuvrant dans le secteur du Tourisme ;
- 4° les perturbations d'ordre économique, politique et social qu'enregistre le pays dont le point culminant sont les deux guerres vécues aux conséquences si dévastatrices que jamais pour le secteur du Tourisme.

Depuis le déclenchement de la guerre d'agression en août 1998, l'exploitation désordonnée et abusive des ressources forestières ainsi que le développement néfaste des activités de braconnage ont conduit à la destruction tant du capital environnemental que du patrimoine touristique du pays.

Des attraits touristiques haut de gamme de l'axe Kivu – Province Orientale (espèces endémiques) ainsi que des infrastructures aéroportuaires, des structures d'accueil de niveau international déjà opérationnelles sont pour la plupart, sinon tous, menacés d'extinction, décimés, détruits ou déportés par les pays voisins, agresseurs de la RDC ;

5° la confusion devenue chronique entretenue délibérément par les deux principales administrations nationales du tourisme, en sigle ANT, notamment : le ministère en charge du tourisme (Cabinet du ministre et Secrétariat Général au Tourisme) et l'Office National du tourisme, au sujet des attributions qui leur sont dévolues par le Législateur à chacune d'elles, en dépit des textes juridiques les créant.

A ce propos, l'on peut remarquer qu'il existe, de par le monde, plusieurs variantes d'organisation du Tourisme, à savoir :

- Pays où le Tourisme est géré exclusivement par le Ministère, cas de la Namibie,...
- Pays où le Tourisme est géré par une seule structure qui est une entreprise publique (Office National), cas du Rwanda,...
- Pays où le Tourisme est géré au travers de deux structures essentielles : Ministère et Entreprise publique, cas du Kenya, du Maroc, ..., et la RDC.

En optant pour la dernière variante ci-dessus le Ministère en charge du tourisme a transféré une partie de ses prérogatives à l'Office National du Tourisme, un Etablissement public à caractère commercial, placé sous sa tutelle technique et administrative, tout en lui confiant le mandat de :

- promouvoir le Tourisme par :
 - la publicité,
 - la collecte et la diffusion des renseignements à l'usage des touristes,
 - le financement d'installations touristiques de petite et moyenne catégories.

Le Ministère en charge du Tourisme, en ce qui le concerne, s'est réservé la tâche essentielle de :

- promouvoir le Tourisme par le
 - biais du développement des infrastructures de base
 - l'aménagement des sites naturels et culturels
 - la création des hébergements touristiques,...
 - grâce à une politique coordonnée et planifiée des investissements tant publics que privés.

Le Ministère a également pour tâches traditionnelles :

- la normalisation du secteur du tourisme et
- la redéfinition des cadres.

Nonobstant la ligne de démarcation claire et nette dans le champ d'actions où opèrent les deux principales ANT de la RDC ; force est de constater que la confusion dans les attributions de chaque composante du tourisme congolais persiste et s'installe profondément dans les esprits des animateurs, bloquant de ce fait les tentatives de l'envol sérieux et définitif du Tourisme en RDC.

Il importe de remédier à cet obstacle majeur, dressé devant le Tourisme congolais, en s'attendant à la redéfinition des dites attributions, pour le bonheur, le développement et la promotion du Tourisme en RDC.

DES SOLUTIONS A LA PROBLEMATIQUE POSEE AU TOURISME CONGOLAIS

En vue d'apporter un collectif de solutions à la problématique posée au Tourisme congolais, il importe :

D'une part, d'améliorer les flux touristiques.

Ceux-ci constituent un étalon de mesure pour qualifier le Tourisme d'un pays soit :

- d'embryonnaire ou
- de florissant, comparativement aux autres destinations touristiques, de par le monde.

Un travail de titan doit être abattu et exécuté rationnellement par le pays. C'est-à-dire les orientations, la politique et les stratégies de développement doivent être clairement définies, un diagnostic du secteur fait sans complaisance ; un plan d'actions mûrement réfléchi et bien dressé ; des financements du secteur assez bien concordés, confirmés par les bailleurs de fonds et réellement libérés à l'échéance ; et un mécanisme institutionnel pour le contrôle et le suivi bien agencé.

Ce travail titanesque n'est autre chose qu'un Plan directeur de développement du Tourisme congolais qui a été élaboré en 1995 et revu en 2002.

Ses finalisation, adoption, publication et application ne sont qu'une question de calendrier.

Ce plan directeur pour le développement du Tourisme a pour finalité de :

- permettre au pays de drainer un nombre toujours plus important de touristes internationaux (flux touristiques) et
- inciter les résidents à s'intéresser à la pratique et à l'exploitation du tourisme.

D'autre part, alors que le Plan directeur existe, qu'il va poursuivre des objectifs nobles en vue de l'essor du Tourisme congolais, je pense qu'il faille remettre de l'ordre au sein des ANT pour que chacune d'entre elles sache définitivement ses attributions spécifiques.

Pour ce faire, le Ministère en charge du tourisme a fait appel à l'expertise de OMT.

Cette dernière citée a déjà dépêché un consultant qui travaille d'arrache pied pour concilier le Ministère de tutelle et l'Office National du Tourisme à ce sujet.

Je vous remercie.

**.TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT ET TOURISME
DANS LES MEDIAS
PRESENTATION DE THE GREAT APES OF CONGO CENTER, GACC**

	AA	RAGA	RTKM	CKTV	RTNC	TROPICANA
• Environnementales	2	0 (JT)	1	(1)	1	0
• Musicales	1-3(S-M	6	7	5	7	4
• Touristiques	1	0(JT)	1	0	6	0
• Sportives	3	4	4	0	-	2
• Politiques	4	3	3	3	-	3

RUBRIQUES DES JOURNAUX

I. La Référence Plus

Politique : 2 pages

Société : 5 pages

Société et sports : une page

Anglais : une page

II. L'Avenir

Actualité : 2 pages

Nation : une page

Economie : une page

Société : 2 pages

Culture : une page

Horoscope : une page

Etranger : une page

Sports : une page

IV. Le Phare

Politique : une page

Actualité : 2 pages

Nation : 3 pages

Droits de l'homme : une page

Société : une page

V. Le Potentiel

Actualité : 2 pages

Nation : 2 pages

Faits divers : une page

Kiosque : une page

Femme actuelle : une page

Style : une page

Potentiel services : 4 pages

Santé et Gastronomie : une page

D'ici et D'ailleurs : une page

Economie : 2 pages

Etranger : une page sports et culture : une page

Dernière heure : une page